



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 20 novembre 2015

Le Directeur de l'académie

Mesdames et Messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'Education
nationale,
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement publics et privés sous
contrat,
Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs d'écoles publiques et privées
sous contrat,

Objet : attentats – évolution des directives académiques

A la suite des événements récents, le Parlement a étendu la période de l'état d'urgence jusqu'à fin février 2016 et le dispositif Vigipirate au niveau « alerte attentat » est maintenu en Ile-de-France. Le respect de ce dispositif est particulièrement important. Dans l'académie de Paris, les consignes suivantes doivent être appliquées.

1) Les voyages scolaires et les sorties occasionnelles (théâtre, sortie nature, etc.)

Compte tenu de la situation particulière en Ile-de-France, les consignes données dans les écoles et les établissements scolaires pour la période du 16 au 22 novembre 2015 sont prolongées jusqu'au 29 novembre 2015 inclus à **l'exception** des voyages scolaires hors Ile-de-France, y compris à l'étranger qui sont désormais soumis aux consignes nationales suivantes : les écoles et les établissements scolaires ont pour obligation de signaler en amont ces voyages à l'autorité académique. En lien avec les préfets, l'autorité académique pourra interdire un voyage si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

2) Toute manifestation que l'éducation nationale souhaite organiser doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la préfecture.

3) Les formations prévues sont à nouveau autorisées

4) La COP 21

Pour des raisons de sécurité, à titre de précaution, **tous les déplacements liés à la COP 21 sur le site du Bourget sont annulés**, sans exception.

La ministre souhaite toutefois que la mobilisation qui a été engagée dans les EPLE et les écoles autour de la COP 21 reste forte et que notre ministère puisse tout de même participer à la dynamique nationale autour de cet événement important. Les animations portant sur la COP 21 sont encouragées et doivent être valorisées.

Enfin, le site académique ac-paris.fr est actualisé par des informations utiles et officielles en continu, je vous invite à le consulter régulièrement.

En vous renouvelant nos remerciements pour votre mobilisation et votre engagement,

Claude MICHELLET

**RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE**
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr